

**Convention de partenariat
entre la Fondation « Fonds Mondial pour la Nature France »,
dite « WWF France »
et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) :
2017-2019**

**Note du Directeur Général
Conseil d'administration du 14 février 2017**

Comme la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 le souligne, la politique de la ville vise à « promouvoir [...] la ville durable » et le NPNRU doit notamment contribuer « à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et à la transition écologiques des quartiers concernés » qui constituent des objectifs incontournables du programme. Le Programme d'investissements d'avenir « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » (axe 1) conforte ces ambitions en accompagnant certains quartiers d'intérêt national du NPNRU dans la mise en œuvre d'actions particulièrement innovantes ou visant l'excellence environnementale.

Forte du constat que le renouvellement urbain répond ainsi pleinement aux enjeux de la ville durable, en favorisant le renouvellement de la ville sur elle-même et ainsi la lutte contre l'étalement urbain, mais en répondant aussi aux défis de la cohésion urbaine et sociale et du développement économique des territoires tout en améliorant les conditions de vie de leurs habitants, **l'ANRU souhaite partager ses réflexions en la matière avec le WWF France, dont l'objet est d'encourager la protection de l'environnement et plus globalement de promouvoir des modes de vie durables.**

Le déploiement de la ville durable relevant de l'innovation ainsi que de la mobilisation d'un écosystème d'acteurs riche et varié et d'expertises plurielles, les partenaires partagent l'intérêt de croiser en la matière leurs compétences, leurs réflexions et leurs retours d'expérience liés à leurs activités respectives.

C'est pourquoi **le WWF France et l'ANRU souhaitent mettre en place une collaboration visant à partager leurs expertises en matière d'urbanisme durable, et à valoriser auprès des porteurs de projet de renouvellement urbain des objectifs communs en la matière.**

La convention de partenariat définit des **objectifs partagés et des actions communes** pour favoriser la bonne prise en compte des enjeux de la ville durable dans le cadre des projets de renouvellement urbain. Elle complète la collaboration d'ores et déjà effective des deux partenaires dans le cadre de l'association « Institut pour la ville durable » dont ils sont tous deux adhérents.

Les **axes de coopération envisagés** sont les suivants :

- **Favoriser la mise en relation du WWF France avec des collectivités** porteuses de projets de renouvellement urbain, notamment celles menant une réflexion spécifique en matière d'innovation et d'excellence environnementale, afin de les accompagner dans l'amélioration de la qualité du cadre de vie et la réduction de l'empreinte écologique de leurs territoires
- **Permettre à l'ANRU de capitaliser sur les activités du WWF France** développées grâce au point précédent, et plus largement sur ses expériences **en matière d'urbanisme durable, en facilitant notamment l'accès à ses études, travaux et analyses**
- **Partager les expertises respectives, notamment les bonnes pratiques** en matière de management de la réduction de l'empreinte écologique à l'échelle d'un quartier, et plus globalement de conduite de programme et de projet, d'accompagnement d'acteurs, de participation citoyenne et de lobbying

- **Valoriser les travaux respectifs autour d'enjeux partagés**

Dès 2017, ces différents volets se concrétisent dans un programme de travail partagé :

- **Mise en relation du WWF France avec des collectivités** porteuses de projets (notamment les 63 candidats à l'appel à manifestations d'intérêt du PIA « Ville durable et solidaire) et capitalisation de l'ANRU sur les activités développées
- **Partage des expertises et valorisation des travaux respectifs, à travers :**
 - Participation du WWF France à la journée « Rencontre Innovation » de l'ANRU (journée de rencontre entre des porteurs de projet et des structures de l'innovation sociale et urbaine)
 - Témoignage du WWF France dans un ouvrage sur l'innovation dans le renouvellement urbain produit par l'ANRU
 - Contribution de l'ANRU dans une publication du WWF sur les modes de vie urbains
 - Contribution du WWF aux dispositifs de suivi des projets en renouvellement urbain de l'ANRU

La convention de partenariat est conclue pour une période de 3 ans renouvelables et donnera lieu à un suivi annuel.

Elle ne donne lieu à aucun engagement financier de la part des deux partenaires.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général de l'ANRU à signer la convention de partenariat entre le WWF France et l'ANRU et son éventuel renouvellement.

Pièce jointe : projet de convention de partenariat entre le WWF France et l'ANRU.